



Roissy, le 19 janvier 2018
2018/01/19/DE

Tous PN

Le temps partiel... ne nous sera pas imposé !

Unies contre la tentative d'imposer les dispositions du temps partiel contenues dans l'ordonnance n°6 dite balai, nos organisations syndicales ont réussi à faire renoncer le gouvernement.

Deux rendez-vous auprès des services du ministère des Transports et du ministère du Travail auront été finalement nécessaires pour convaincre le gouvernement de retirer ces mesures.

Jusqu'aux dernières heures, il aura fallu continuer notre travail de lobbying afin de montrer à nos interlocuteurs la force et la détermination de notre front commun.

Nous avons obtenu une lettre conjointement signée par la ministre des Transports et la ministre du Travail prouvant l'engagement de l'Etat à supprimer la disposition relative au temps partiel des PN insérée dans le code des transports.

Cette abrogation prendra la forme d'un amendement déposé au Sénat dans les prochains jours.

Le temps partiel ne nous sera donc pas IMPOSÉ !!

La concertation et la négociation ne peuvent être ni prétendues, ni bafouées.

Le gouvernement nous propose maintenant de négocier les dispositions temps partiel dans le cadre des Assises du transport aérien. Cette proposition est cependant assortie de la menace de réglementer au 31 décembre 2018 si les discussions n'aboutissaient pas.

Négocier sous la contrainte ne saurait être la bonne méthode pour traiter du temps partiel. Vos organisations, avec toute la vigilance nécessaire, aborderont ces négociations avec la volonté d'aboutir à des solutions qui permettront à chacun de **choisir** le temps partiel.

Et nous ne doutons pas un seul instant que le gouvernement choisira la voie de l'apaisement et de la négociation, plutôt que celle de l'imposition.

Vous pourrez compter sur nous, une nouvelle fois, pour défendre cette liberté de choix !

L'Intersyndicale PN